

*Formation—Loi*

Qu'aurait-il dû faire? Son propre comité parlementaire constitué en groupe de travail il y a environ un an a rédigé un rapport intitulé: «Du travail pour demain. Les perspectives d'emploi pour les années 80.» C'est un réquisitoire accablant contre la formation assurée par le gouvernement depuis dix ans pour permettre aux Canadiens de s'adapter aux changements qui s'opèrent dans l'économie. Le document reproche au gouvernement d'avoir négligé de mettre sur pied les programmes qu'il fallait il y a des années, de fait, il y a des décennies. Quin-conque vit au Canada s'est rendu compte des changements technologiques qui se produisaient et sait qu'il y a dix ans, des emplois traditionnels étaient déjà disparus.

Que faisait le gouvernement pour remédier à cet état de choses? Le groupe de travail parlementaire chargé d'étudier les perspectives d'emploi pour les années 80 a présenté de nombreuses recommandations, mais une seule de ses recommandations mineures a été insérée dans le projet de loi. Une lacune du bill C-115 qu'il convient de signaler est qu'il ne réussit guère à remédier aux problèmes qui existent au Canada.

On peut faire d'autres reproches au bill. Je le répète, il s'attaque au système d'enseignement du Canada. Il détruit la mosaïque des services d'enseignement qui ont été mis sur pied au cours des années. Il inquiète et menace bien des gens qui appartiennent au système d'enseignement. Il ne porte pas directement sur les programmes de formation universitaire, mais il suffit de parler à n'importe quel président d'université du Canada, par exemple, l'université située dans ma circonscription, Mount Saint Vincent, qui est, bien entendu, un collège féminin dirigé par une présidente—nous en sommes d'ailleurs très fiers—pour constater que les universités du Canada craignent le gouvernement fédéral. Elles craignent de le voir intervenir dans l'enseignement parce qu'il n'est pas disposé à consulter les experts, à faire face à la réalité et à discuter des expériences des étudiants ces dix dernières années. Il se contente de mettre sur pied un programme spécial conçu pour résoudre un problème quelconque, afin qu'il puisse publier un communiqué et dire qu'il prend des mesures pour résoudre le problème. Le gouvernement ne se rend pas compte de la façon dont le système d'enseignement s'est développé au cours des années. Il ne se rend pas compte du rôle des universités et des administrateurs universitaires, dont certains ont des dizaines d'années d'expérience.

Que redoutent les universités? Elles craignent que le gouvernement du Canada ne décide de financer des programmes d'une très petite portée parce que ses propres conseillers prétendent que ces programmes sont nécessaires, et ce, même si ceux qui ont terminé leurs études secondaires n'en veulent pas. Si le gouvernement demandait l'avis du président de l'Université Saint Mary's à Halifax, M. Ozmon, celui-ci lui dirait que les étudiants d'université ont prouvé au cours des années qu'ils étaient capables de choisir des cours et des programmes d'études qui leur donneraient un emploi plus tard, autrement dit, que les jeunes Canadiens sont capables de s'orienter de façon à obtenir la formation professionnelle dont ils auront besoin à la fin de leurs études. Si l'on examine les dossiers des universités du Canada, par exemple ceux de l'Université Saint Mary's à Halifax, on peut voir que les étudiants préfèrent maintenant s'inscrire à des cours de commerce et d'économie plutôt qu'à des cours de lettres ou à d'autres cours du même genre comme c'était le cas auparavant, parce que ces cours ne forment pas directement les étudiants pour occuper un emploi. Toutes les

universités canadiennes ont effectué ce transfert, et leurs registres en témoignent. Elles savent quoi faire. Les étudiants canadiens et leurs conseillers, le personnel des universités et des écoles secondaires savent comment utiliser les crédits pour offrir la formation adaptée aux emplois disponibles. Le seul moment où elles acceptent les conseils de gouvernement, c'est lorsque celui-ci les offre de façon amicale, constructive et coopérative. Elles n'ont pas besoin de recevoir d'ordres du gouvernement, elles ont besoin d'aide. Voilà l'avertissement que nous voulons faire aux Canadiens, par l'entremise de la Chambre des communes, dans le cadre de ce débat. Nous voulons un gouvernement, au Canada, qui se montre coopératif. Nous voulons un gouvernement, au Canada, qui aide les établissements actuels. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement qui se contente d'adopter sans cesse de nouveaux programmes pour résoudre les problèmes qui se posent au fur et à mesure, sans tenir compte des précédents ou de l'avenir.

● (2050)

Je voudrais dire quelques mots du programme d'aide aux étudiants en vigueur dans notre pays. Il suffit d'examiner les dispositions de ce programme pour constater que les formalités administratives ont encore une fois pris le dessus. Il n'est pas difficile de déterminer quand un étudiant a besoin d'aide. C'est tout simplement une personne qui signale son désir d'aller à l'université ou de fréquenter une autre institution d'enseignement supérieur et qui expose sa situation financière, pour montrer qu'elle est en déficit et qu'elle a besoin d'argent. Il est inutile d'établir une série de définitions sur les étudiants admissibles, ou de prévoir moult définitions sur les cours offerts ou le genre d'établissements qu'ils peuvent fréquenter. Toutes ces mesures ont transformé un programme sérieux résultant d'un désir d'aider les étudiants dans le besoin, en un véritable fouillis bureaucratique.

Je puis vous en citer un exemple tiré d'un cas réel que j'ai connu. Ses études secondaires terminées, cette personne a occupé pendant un certain nombre d'années un emploi qui s'est révélé rémunérateur, dans le domaine des ventes. Son emploi a pris fin. La récession actuelle—d'aucuns parleraient de dépression—a provoqué la perte d'emplois que l'on avait toujours cru stables. Les gens qui perdent leur emploi se rendent compte qu'ils n'ont aucun espoir, dans un avenir proche, de retrouver du travail dans le même domaine, parce que leurs amis et leurs voisins deviennent chômeurs également. Ils savent qu'il n'y a pas d'emplois disponibles comme représentant commercial ou dans des fonctions semblables. Reconnaisant la difficulté et voyant qu'il s'agit, dans les meilleures conditions, d'un emploi semi-permanent, cette personne profite de l'occasion pour s'instruire davantage. Cela lui permet, comme à d'autres dans le même cas, de se qualifier dans un autre domaine. C'est ainsi qu'elles en profitent pour faire les études supérieures qu'elles n'avaient pu faire après le cours secondaire. Que découvrent-elles, toutefois? Une série de règles stipulant qu'un étudiant doit être âgé de dix-huit, dix-neuf ou vingt ans. Ces règles contribuent donc à disqualifier un homme marié qui, après avoir travaillé pendant un certain nombre d'années, a acquis des avoirs comme une voiture et des meubles. Elles découvrent une règle qui les oblige à déclarer le salaire de leur conjoint afin que l'on détermine leur capacité de payer leurs études. Je